

SITG
**Système
d'Information
du Territoire
Genevois**

Etat de Genève
Ville de Genève
Association des communes genevoises
Services Industriels de Genève

Comité directeur

Rapport d'activité 1996-1997
du SITG

Avril 1998

1. Introduction

L'objectif du SITG est d'instaurer une collaboration active entre les services publics qui gèrent les informations liées au territoire genevois.

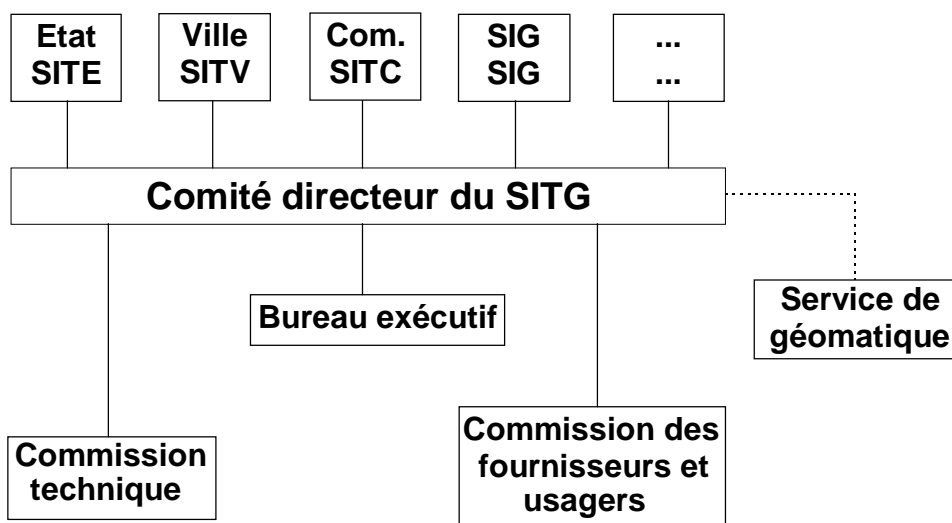
Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mars 1991, l'avancement du projet du SITG fait l'objet d'un rapport d'activité au Conseil d'Etat.

2. Organisation du SITG

Le Conseil d'Etat a approuvé dans son arrêté du 29 avril 1996 une nouvelle organisation du SITG.

Cette dernière met en place une structure de coordination propre à l'administration cantonale, le SITE (Système d'Information du Territoire de l'Etat).

Organisation actuelle du SITG :



Le **comité directeur** est l'instance d'orientation, de contrôle, de validation, de décision et d'arbitrage du SITG.

La **commission technique** prépare toutes les décisions liées à l'architecture du SITG et élabore des recommandations techniques.

La **commission des fournisseurs et usagers** est le lieu de rencontre des partenaires : elle constitue une plate-forme de concertation, de coordination et d'échange d'informations. Elle élabore les recommandations en matière de diffusion et de tarification des données.

Le **bureau exécutif** pilote de manière opérationnelle l'évolution du SITG en fonction des directives reçues du comité directeur. Il est composé du président du comité directeur et du président de chacune des commissions, soit trois personnes.

Le **service de géomatique** est le centre de compétence et de valorisation du SITG. Il fournit des prestations de manière transversale à l'ensemble des partenaires et usagers du SITG.

3. Institutionnalisation du SITG

L'importance de la quantité des données disponibles et des demandes d'accès de la part des partenaires du SITG et des personnes extérieures à celui-ci, a rendu nécessaire la mise en place d'un cadre juridique permettant de régler les conditions de la diffusion et de l'utilisation de ces données.

Trois textes ont été élaborés à cet effet :

- un projet de loi instituant le SITG;
- un exposé des motifs justifiant le projet de loi;
- une charte définissant les droits et devoirs des fournisseurs et usagers des données du SITG.

4. Projets des partenaires 1996-1997

La liste ci-dessous ne mentionne que les projets principaux réalisés. Pour plus d'informations, consulter le dictionnaire de données.

Etat de Genève

Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE)

- chargement de la base de données cadastrale qui couvre, à fin 1997, le 82% du territoire cantonal;
- intégration :
 - du cadastre des sondages géologiques;
 - du cadastre des surfaces de compensation écologique;
 - du cadastre du bruit routier;
 - du graphe routier;
 - de la localisation des logements subventionnés;
 - des orthophotos numériques;
 - du cadastre technique du sous-sol;
- développement et mise en exploitation d'une borne de consultation géographique.

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)

- inventaire de la zone agricole;
- intégration du cadastre des propriétés des collectivités publiques;
- établissement des degrés de sensibilité au bruit (OPB);
- projet plan directeur cantonal.

Département de justice et police et des transports (DJPT)

- réalisation de la 1ère étape de la « Cartographie-Police »;
- système d'aide à l'engagement en liaison avec Dispatch+;
- saisie des marquages routiers.

Ville de Genève

- mise en place d'un guichet "système d'information du territoire";
- collaboration des Services d'incendie et de secours et des aménagements urbains avec les Services Industriels de Genève.

Association des communes genevoises (ACG)

- lancement du programme de numérisation du réseau d'assainissement des eaux.

Services Industriels de Genève (SIG)

- extraction de la base de données cadastrale pour l'établissement des fonds de plans de réseaux aux normes SIG, avec enrichissement complémentaire;
- extraction de la base de données cadastrale comme données de référence pour la réalisation des plans de synthèse de la Commission de Coordination des Travaux en Sous-Sol (CCTSS);
- intégration sous forme d'image "raster" des plans de réseaux du Service de l'eau;
- mise en production du système cartographique du Service de l'eau pour la mise à jour et le renouvellement des plans de réseaux;
- commencement de la numérisation de masse des plans de réseaux du Service de l'eau;
- terminaison de l'acquisition des données schématiques du réseau électrique "basse tension", des réseaux de l'eau et du gaz et diffusion d'une partie de ces données au SITG;
- saisie en cours des données schématiques des réseaux électriques "moyenne tension, aérien et éclairage public";
- mise à disposition des données de référence du canton de Genève, des données schématiques des réseaux des SIG, ainsi que de la répartition géographique des plans schématiques et des plans de réseaux des SIG.

5. Programme d'action 1998 - 1999

La liste ci-dessous ne mentionne que les projets principaux à réaliser.

Mise en place d'un serveur de consultation

Le serveur de consultation permettra d'améliorer la consultation des données géographiques. L'accès à l'information des systèmes d'information du territoire pourra se faire au moyen de postes bureautiques, ainsi que par les réseaux Intranet/Internet.

Objets localisés

Mise à disposition des partenaires du SITG des objets divers (autres que les adresses officielles) d'intérêt commun devant être localisés par une adresse sur le territoire (les restaurants, les cinémas, les entreprises, les fontaines, ...).

Dictionnaire de données à travers Internet

Afin de valoriser les données, les divers usagers doivent être informés sur leur disponibilité, leur qualité, leur fiabilité, ainsi que sur les domaines et conditions d'utilisation.

Elaboration d'un site WEB sur le SITG

En complément du dictionnaire de données, communiquer aux utilisateurs les divers normes et standards en vigueur, ainsi que la charte du SITG.

Adresses officielles

Harmoniser les différents fichiers d'adresses en usage dans l'administration en utilisant comme référentiel de base le fichier des adresses géoréférencées du SITG.

Diffusion et tarification des données

Sur la base de la charte du SITG, fixer les règles et conditions pour la diffusion et l'utilisation commerciales des données du SITG.

Territoire en projet et historique

Etudier de quelle manière la dimension temporelle peut être prise en compte dans le système d'information du territoire.

Données de base du graphe des rivières et bassins versants

Afin de pouvoir modéliser les différentes problématiques liées aux rivières, il est indispensable de numériser de façon structurée les axes des rivières du canton, ainsi que leurs bassins versants.

Nomenclature et définition des bâtiments

Dans le cadre du futur recensement 2000, un groupe de travail a été constitué afin d'harmoniser la nomenclature et la définition des bâtiments.

6. Le SITG et la communication

Plusieurs actions de communication ont été entreprises :

- le cycle de formation continue sur « l'information géoréférée et environnementale » organisée par l'Université de Genève;
- la journée « Portes ouvertes SITV » du 20 septembre 1996 pour promouvoir ses réalisations auprès des collaborateurs de la Ville de Genève;
- la journée du SITG « Valoriser nos métiers » organisée aux SIG le 11 décembre 1996, réunissant plus de 250 personnes représentant les partenaires, les milieux professionnels et politiques;
- la conférence de presse du 23 janvier 1997 du DIAE sur le produit GéoKiosk (outil de consultation grand public des données du SITG).

Toutes ces manifestations ont rencontré un franc succès.

7. Le SITG et l'audit global de l'Etat

L'analyse détaillée no 45 de l'audit global de l'Etat de Genève réalisée par la société Arthur Andersen met en évidence une structure de gestion originale illustrant l'aptitude à la coordination entre les différentes administrations publiques.

Cette analyse relève :

- la nécessité de définir un cadre juridique à cette structure : c'est l'objectif visé par l'institutionnalisation du SITG;
- une absence de transparence sur les coûts associés aux activités du SITG.

Le fonctionnement du SITG étant basé sur un concept de partenariat et aucune ressource financière ne lui étant directement attribuée, la remarque de l'audit est évidente. Néanmoins, la transparence des coûts est directement associée à la qualité de la gestion financière des projets des différents partenaires.

Les projets d'intérêt commun sont cofinancés par les partenaires. La comptabilité de ces participations est gérée par chacun des partenaires.

8. La présidence des instances du SITG

Lors de sa séance du 12 juin 1997, le comité directeur a nommé M. Edouard Wohlwend, directeur des Services généraux des SIG, président du comité directeur en remplacement de M. Georges Albert, appelé à d'autres fonctions au sein de l'Etat. Premier président du SITG, M. Georges Albert a activement contribué à sa création.

Le 7 février 1996, le comité directeur a élu M. Philippe Brun, chef du Service de l'information du territoire au DAEL, à la présidence de la commission des fournisseurs et usagers en remplacement de M. Claude Convers. Ce dernier a été l'artisan du projet de financement du référentiel cadastral et a animé la réflexion en vue de l'institutionnalisation du SITG.

Lors de sa séance du 31 mai 1996, le comité directeur a nommé M. Marc Junet, coordinateur de projets aux SIG, comme président de la commission technique en remplacement de M. Gérard-André Kohler, qui a assisté les SIG pour la mise en place de leurs projets.

Le comité directeur remercie vivement MM. Georges Albert, Claude Convers et Gérard-André Kohler pour leur contribution déterminante à la création ainsi qu'au succès du SITG.

9. Conclusion

Fidèles aux principes directeurs du SITG et en réponse aux attentes du Conseil d'Etat et des Autorités des autres partenaires du SITG, le comité directeur et les différentes instances et groupes de travail ont oeuvré dans la continuité et sur la base du partenariat à :

- élargir les domaines et enrichir les bases de données géoréférencées en fonction de l'attente des usagers du SITG;
- développer un concept de centralisation des informations capable de garantir la fiabilité et la cohérence des données (serveur de consultation);
- promouvoir la décentralisation de la consultation par l'utilisation d'outils simples et le recours aux nouveaux médias (Internet);
- favoriser la synergie et la collaboration entre les cantons, les universités et les écoles polytechniques.

Conscient de sa mission et de ses responsabilités, le comité directeur du SITG a mis en évidence à l'attention de l'Etat, au moment où ce dernier a décidé de la création d'un système d'information sur l'environnement, la nécessité de mettre en place une instance de coordination des systèmes d'information permettant seule de garantir la cohérence des données et évitant de coûteuses redondances.

Il entend poursuivre sa mission en comptant sur le soutien du Conseil d'Etat et des Autorités des autres partenaires du SITG qu'il remercie de la confiance qu'ils lui témoignent.

Pour le comité directeur
Edouard Wohlwend, président

Genève, avril 1998